

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

SÉANCE DU 28 NOVEMBRE 2019

Le Conseil de Communauté, régulièrement convoqué le 22 novembre 2019, s'est réuni à 20h30 à la Salle des Fêtes de Baccarat sous la présidence de Monsieur Laurent de GOUVION SAINT CYR, Président,

ÉTAIENT PRÉSENTS : Mmes Rose-Marie FALQUE, Yvette COUDRAY, Jocelyne CAREL, MM. Gérard FRANÇOIS, Christian GEX, Mmes Sabine TIHA, Sabrina VAUDEVILLE, MM. Bernard MICLO, Cédric PERRIN, Jacques DEWAELE, François MEYER, Mmes Caroline GEORGÉ, Marie-Jo GEORGES, MM. Fernand PHILIPPE, Alain VINCENT, Jean-Paul FRANÇOIS, Mme Florence DUPAYS, MM. François GENAY, Bernard VAUTRIN, Alain THIERY, Mme Marie-Lucie HENRY, M. Gérald FRANÇOIS, Mme Bernadette GAUCHÉ, MM. José CASTELLANOS, Serge DESCLE, Ghislain GALLAND, Etienne CREMEL, Mme Virginie BURTIN, MM. Frédéric BREGEARD, Ludovic CHAUMET, Pierre-Jean COURBEY, Mme Joëlle di SANGRO, M. François FRASNIER, Jonathan HAUVILLER, Mme Laurie JOCHAUD du PLESSIX, M. Jacques LAMBLIN, Mme Colette MANSUY, MM. Bernard RECOUVREUR, Jean-Pierre SCHEIRLINCK, Mmes Claudine COLAS, Mélanie CHERRIER, MM. Jean-Luc DEMANGE, Francis VILLAUME, Alain FORTIER, Gérard COINSMANN, René KRYZS, Gérard RITZ, Mme Damienne VILLAUME, MM. Philippe ALAVOINE, Jean-Marie LECLERE, Pascal MARCHAL, Christian TISSOUX, Jacques PISTER, Laurent GELLENONCOURT.

ÉTAIENT EXCUSÉS : MM. Bruno MINUTIELLO, Hervé BERTRAND, Mme Edith BAGARD (*pouvoir à M. Jacques LAMBLIN*), MM. Gérald BARDOT (*pouvoir à Mme. Joëlle DI SANGRO*), Pascal BAUCHE, Christian FLAVENOT (*pouvoir à M. François FRASNIER*), Mmes Annie GUILLEMOT (*pouvoir à M. Frédéric BREGEARD*), Alexandra HUGO (*pouvoir à Mme Colette MANSUY*), Anne LASSUS (*pouvoir à Mme. Rose-Marie FALQUE*), Catherine LAURAIN, M. Jean-Luc LEFEUVRE, Mme Catherine PAILLARD, MM. Benoit TALLOT (*pouvoir à Mme. Laurie JOCHAUD du PLESSIX*), Thibault VALOIS, Mmes Marie VIROUX (*pouvoir à M. Bernard RECOUVREUR*), Michèle WALTER, MM. Pascal BURGAIN (*remplacé par M Jean-Pierre SCHEIRLINCK*), Joël GERARD (*remplacé par Mme Mélanie CHERRIER*), M. Bernard ZABEL (*remplacé par M. Alain FORTIER*), Mme Marie-Françoise MEYER, M. Jean-Marie LARDIN (*pouvoir à M. Christian TISSOUX*),

ÉTAIENT ABSENTS : M. Michel BOESCH, Mmes Anne-Marie di MARINO, Brigitte FLEURANTIN, M. Aziz SAHIN, Mme Daphnée VELTIN-DESSAUVAGES, M. Vincent VAUTHIER.

RAPPORTEUR : M. le Président

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Mme Virginie BURTIN

EXTRAIT DE LA DÉLIBÉRATION CI-CONTRE AFFICHÉ LE 6 DECEMBRE 2019 AU SIÈGE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU TERRITOIRE DE LUNÉVILLE À BACCARAT

DÉLIBÉRATION N° 2019-246 : Economie - Projet d'implantation d'un bâtiment logistique sur la zone d'activités économiques sise sur la commune de Laronxe

Il est rappelé à l'Assemblée la délibération n° 2019-212 du 24 octobre 2019 par laquelle le Conseil communautaire a validé à l'unanimité :

- Le principe d'acquisition par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine des emprises foncières nécessaires,
- Le principe de cession par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat à ID Logistics d'une emprise estimée à 77 390 m² au montant de 15 euros hors droits et taxes du m² et l'autorisation au Président à signer les actes nécessaires,
- Le lancement des études et des travaux nécessaires (voirie, viabilisation, parking poids lourds, démolition), estimé à 1,3 millions d'euros H.T et la signature des marchés correspondants,
- La constitution des demandes de subventions pour la réalisation des travaux auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région Grand Est,
- Le principe de constitution d'une réserve foncière d'environ 53 000 m² afin de permettre une extension du projet.

Suite à la demande de la société ID Logistics, il est proposé que la cession de l'emprise foncière nécessaire soit effectuée à sa filiale la société FINANCIERE ID dont le siège est à ORGON (13660) en lieu et place de la société ID Logistics. L'ensemble des autres dispositions de la délibération n° 2019-212 du 24 octobre 2019 reste inchangé.

Le Conseil de Communauté, à l'unanimité,

- Confirme le principe d'acquisition par l'Etablissement Public Foncier de Lorraine des emprises foncières nécessaires,
- Acte la cession par la Communauté de Communes du Territoire de Lunéville à Baccarat à la société FINANCIERE ID dont le siège est à ORGON (13660) d'une emprise estimée à 77 390 m² au montant de 15 euros hors droits et taxes du m² et autorise le Président à signer les actes nécessaires, en lieu et place de la cession initialement prévue au profit de la société ID Logistics,
- Confirme le lancement des études et des travaux nécessaires (voirie, viabilisation, parking poids lourds, démolition) estimé à 1,3 millions d'euros H.T et à signer les marchés correspondants,
- Confirme la constitution des demandes de subventions pour la réalisation des travaux auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région Grand Est,
- Confirme le principe de constitution d'une réserve foncière d'environ 53 000 m² afin de permettre une extension du projet.

Fait et délibéré à Baccarat, le 28 novembre 2019.

Pour expédition conforme,
Le Président,
Laurent de GOUVION SAINT CYR.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

054-200070324-20191128-2019-246-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/12/2019